

Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité – 2022

Bref compte rendu des principales réalisations de 2022

En 2022, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Poursuite du projet d'envergure de l'assainissement des eaux usées
- Communications régulières avec nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMH, du MELCC et du MTQ
- Avancement du projet de refonte réglementaire
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières
- Amélioration des outils d'informations : Migration du site Internet municipal (<http://stepetronille.com>) vers une nouvelle plateforme plus conviviale
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur Éric Bussière est responsable des infrastructures, représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Ile. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Monsieur Alain Laroche s'occupe du projet d'assainissement des eaux usées, du site Internet municipal, des loisirs ainsi que des révisions de l'offre du camp de jour et du guide des demandes de permis.

Monsieur Yves-André Beulé est le responsable de la politique Familiale – MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles, du projet Constellations, représentant de la Bibliothèque la Ressource et de la mise en place du programme de vidange des fosses septiques.

Madame Lyne Gosselin, est responsable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), de la réglementation d'urbanisme et de la disponibilité des subventions pour les divers projets municipaux.

Madame Lison Berthiaume est responsable des ressources humaines, de l'embellissement du territoire et de la circulation.

Monsieur Claude Archambault est responsable des loisirs (aménagement et entretien des installations sportives), des mesures d'urgence, du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de PLUMobile.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.

L'année 2022 a été marquée par le départ de monsieur Jean-François Labbé, directeur général/greffier-trésorier depuis plus de 12 ans au sein de la municipalité. Ce faisant, l'intérim a été assumé par madame Chantal Blouin s'assurant de la continuité des activités jusqu'au comblement définitif du poste. Pour mener à terme cette fonction, elle a su s'entourer, selon les besoins de la municipalité et au moment opportun, de ressources d'expérience soit mesdames Marie-Hélène Bourbeau, Lucie Lambert, Louise Leclerc ainsi que Noëlline Tardif. La municipalité peut compter sur ses deux employés municipaux soit messieurs Daniel Laflamme ainsi que Stéphane Drolet.

Rémunérations des élus en 2022*

Jean Côté Maire

- Rémunération 10 665,96 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 5 333,04 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération : 7 054 \$

Éric Bussière Conseiller

- Rémunération 4 699 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 349,86 \$

Alain Laroche Conseiller

- Rémunération 5 146,22 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 573,47 \$

Yves-André Beaulé Conseiller

- Rémunération 5 132 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 566,36 \$

Lyne Gosselin Conseillère

- Rémunération 4 699 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 349,86 \$

Lison Berthiaume Conseillère

- Rémunération 4 266 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 133,36 \$

Claude Archambault Conseiller

- Rémunération 4 266 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 133,36 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 4 266 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2022.

Une situation financière saine

En 2022, nous avons respecté le budget de fonctionnement octroyé qui s'élevait à 1 482 934 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 314 885 \$. Le surplus non-affecté de Sainte-Pétronille est donc de 856 031 \$ en date du 31 décembre 2022.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les charges qui ont avantage à être partagées.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 228 113 400 \$ en 2022 est passé à 228 766 500 \$ en 2023.

Pour 2022, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées dans une partie du périmètre urbain a engendré des déboursés importants supportés par des subventions du MAMH et le MTQ. Le projet étant presque à terme, le budget pour 2023 est de 2 322 803 \$ représentatif des budgets adoptés avant le projet d'assainissement des eaux usées.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an sera déposée sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ le sera également.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier.

Jean Côté
Maire de Sainte-Pétronille